



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parcs naturels

Question écrite n° 131209

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'obligation d'évaluation environnementale des chartes des parcs naturels régionaux instituée dans le projet de décret relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Il est surpris, comme bon nombre de nos concitoyens, du choix fait par le Gouvernement de retenir la charte des parcs naturels régionaux dans la liste des plans, schémas, programmes et autres documents de planification devant faire l'objet d'une évaluation environnementale de manière systématique. En effet, la création et le renouvellement de ces parcs sont déjà étroitement encadrés par le code de l'environnement et la mise en oeuvre de leur charte, aux termes du décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012, soumise à une évaluation continue ainsi qu'à une analyse de l'évolution du territoire. En outre, il lui semble superfluet d'alourdir par une nouvelle obligation d'évaluation la procédure de renouvellement des parcs naturels régionaux, dont les objectifs prioritaires visent entre autres à la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager. Considérés à juste titre comme « la première infrastructure écologique de la France », il apparaît incongru de les traiter comme s'ils pouvaient jouer un rôle néfaste sur l'environnement. Enfin, il s'inquiète des coûts engendrés par cette nouvelle obligation d'évaluation environnementale : certains projets, voire la pérennité de certains parcs, pourraient être ainsi menacés. Il lui demande en conséquence de bien vouloir reconsidérer l'inscription des chartes des parcs naturels régionaux au tableau figurant au projet de décret relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131209

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2513

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)